PRÉFET
DE SEINE-ET-MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Sous-préfecture de Provins

Arrêté préfectoral n° 2025-773-269

fixant les candidatures enregistrées pour le premier tour
de l'élection des conseillers municipaux de la commune de Bellot
lors des scrutins du dimanche 29 juin 2025 et du dimanche 06 juillet 2025

Le Sous-préfet de PROVINS

VU le Code électoral et notamment ses articles L.255-2 à L.256 ;

VU le décret du Président de la République en date du 06 septembre 2023 portant nomination de Monsieur Pierre ORY, Préfet de Seine-et-Marne ;

VU le décret du Président de la République en date du 27 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Jean-Bernard ICHÉ, administrateur de l'État du deuxième grade, Sous-préfet de l'arrondissement de Provins ;

VU l'arrêté préfectoral n°24/BC/102 du 20 décembre 2024, donnant délégation de signature à Monsieur Jean-Bernard ICHÉ, Sous-préfet de l'arrondissement de Provins ;

VU l'arrêté préfectoral n°2025-773-233 du 16 mai 2025, portant convocation des électeurs de la commune de Bellot et fixant le délai et le lieu de dépôt des candidatures à l'occasion de l'élection des quinze (15) conseillers municipaux les 29 juin et 06 juillet 2025 ;

CONSIDÉRANT les récépissés définitifs délivrés aux candidats ;

ARRÊTE

ARTICLE 1er : La liste des candidats dont la déclaration de candidature a été définitivement enregistrée en vue du premier tour de l'élection municipale partielle intégrale de la commune de Bellot est arrêtée comme suit :

Madame	ALVIZ Sara
Monsieur	ASTIER Stéphane
Monsieur	BAYLE Jérôme
Madame	BOREL Émilie
Monsieur	BOULLONNOIS Nicolas
Monsieur	CALO Natale
Monsieur	CHARTIER Christophe
Madame	CHÉNIER Sylvie
Monsieur	CHRÉTIEN Didier
Monsieur	DEFER Marc
Madame	DEPREZ Sandrine
Monsieur	DUET Maxime

Monsieur	DUET Valentin
Madame	FEREZ Léa
Monsieur	FÉLICE Wilfrid
Monsieur	GIRAUDOT Francis
Madame	HAMEL Pascale
Monsieur	HAMMADI Sadi
Madame	LEBERRE Christine
Monsieur	LEFEBVRE Roland
Madame	MIEL Mathilde
Monsieur	MIGNARD Laurent
Madame	MILBIN Annie
Monsieur	MIREAUX Jean
Monsieur	MOREL Frédéric
Madame	PAIX Josiane
Madame	PORCHER Sandy
Madame	REIGNOUX Christine
Monsieur	ROUSSET André
Monsieur	THOVERON Éric

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Seine-et-Marne.

ARTICLE 3 : Le Sous-préfet de Provins et Monsieur le président de la délégation spéciale de la commune de Bellot sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui devra être affiché en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Provins, le 13 juin 2025

Le Sous-préfet,

Jean-Bernard ICHÉ

Copie transmise pour information :
- Préfet de Seine-et-Marne (Cabinet, bureau des élections)